

Envoyé en préfecture le 19/10/2023

Reçu en préfecture le 19/10/2023

Publié le

ID : 045-214502304-20231008-DM152023-AU

S<sup>2</sup>LOW

Département du Loiret  
Arrondissement de Montargis  
Canton de Lorris

Commune de  
Noyers



☎ 02 38 92 40 72

9 rue de la Mairie – 45260 NOYERS  
Tél : 02.38.92.40.72  
E.Mail : noyers.mairie@wanadoo.fr

## DECISION DU MAIRE N° 15/2023

**PORTANT SUR LA RENOVATION  
DU TERRAIN DE TENNIS  
(partie régénération court)**

**Le Maire** de la commune de Noyers,

Vu la délibération N° 29/2023 du 10/08/2023 par laquelle le Conseil Municipal approuve, dans le cadre du projet de réaménagement des aires de jeux de la commune, la rénovation du terrain de tennis situé à proximité du nouveau cimetière,

En vertu de la délégation de pouvoir au Maire qui lui a été conférée par la délibération N° 25-2020 (point N° 4) du Conseil Municipal en date du 23 juin 2020 (conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales),

### **DECIDE**

**ARTICLE 1 :**

Il est décidé, suite à demande de devis à des fins de régénération du court du terrain de tennis, de retenir l'offre de la Société ST GROUPE Sols Sportifs et Sols Industriels, pour un montant s'élevant à 7 119 € H.T., soit 8 542.80 € T.T.C.

**ARTICLE 2 :**

La dépense correspondante sera enregistrée au chapitre 21.

**ARTICLE 4 :**

La présente décision sera inscrite au registre des décisions de la Commune et sera affichée en Mairie.

**ARTICLE 5 :**

Une ampliation de la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet du Loiret.

Fait à Noyers, le 08/10/2023.  
Le Maire – Marie-Annick MARCEAUX

